

### CASE C

Les cigognes ont établi deux nids sur deux antennes relais à Ensisheim. Nous avons été sollicités par notre client TIBCO pour les retirer, en raison du danger que cela représente pour les animaux eux-mêmes, pour le personnel d'intervention et pour le matériel (dégradations structurelles, coupures de courant, ...)

Puisqu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante, que l'intervention ne nuira pas au maintien de la population des cigognes blanches dans leur aire de répartition naturelle, et que le projet sera réalisé dans un intérêt à la fois de protection animale et humaine, ainsi qu'économique, étant ainsi en accord avec l'article L411-2 du code de l'environnement, l'objectif est de retirer les nids et de les remplacer par deux nouvelles structures à proximité, aptes à accueillir les cigognes l'année prochaine.

Il sera vivement conseillé à notre client TIBCO d'installer des systèmes anti-retours.

L'intervention se fera après le départ des oiseaux, en automne-hiver 2022 et avant le 15 février 2023. Il sera vérifié qu'aucun oiseau n'est plus dans le nid le jour de l'intervention, avec rapport et photographies dans les 15 jours à la DREAL et suivi sur 3 ans (contrôle de l'occupation du nid) après cette intervention.